

OUVERTURE DE POSTE 2016-34_LOI

Titre :	Surveillant d'activités
Statut :	Poste étudiant, 41 semaines par année de la fête du Travail à la fête nationale
Affichage :	14 au 28 septembre 2016
Taux horaire :	10.97 \$

SOMMAIRE DU POSTE

Relevant du Coordonnateur aux installations et équipements récréatifs, le surveillant d'activités accueille et contrôle l'admissibilité de la clientèle, voit au respect des règles et effectue la surveillance des activités, des bâtiments et des installations.

PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Accueille la clientèle et donne l'accessibilité aux locaux et installations;
- Assure la surveillance des installations sportives et récréatives ;
- Fait respecter la réglementation auprès des usagers.
- Rend disponible le mobilier et les équipements requis pour les activités;
- Complète des rapports de surveillance et de contrôle;
- Fait la perception de l'argent auprès des participants.

La liste des tâches et des responsabilités énumérées ci-dessus est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et des responsabilités susceptibles d'être effectuées par le titulaire du poste.

EXIGENCES DU POSTE

- Être étudiant et avoir 16 ans et plus ;
- Être disponible en semaine à compter de 17h ;
- Être disponible les fins de semaine de jour et de soir ;
- Détenir un permis de conduire valide ;
- Avoir un certificat de secourisme (un atout) ;
- Faire preuve d'autonomie, sens des responsabilités et de jugement ;
- Excellentes habiletés de communications et de relations interpersonnelles ;
- Avoir de l'entregent.

L'étudiant doit être en mesure de fournir une preuve de fréquentation scolaire et un permis de conduire valide.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE : 28 septembre 2016, 16 h

POUR POSTULER : emplois@beleil.ca



Nous remercions les postulants pour leur intérêt; nous communiquerons uniquement avec les candidats retenus. La Ville de Beloeil respecte l'équité en emploi. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.